



Conseils pour l'organisation du déconfinement piscines été 2020

Suite aux déclarations du CNS de ce mercredi 25 juin, nous vous proposons ici les lignes directrices pour la réouverture des centres aquatiques. Il appartiendra aux exploitants de l'autoriser ou pas, de définir les modalités d'ouvertures sur la totalité ou seulement une partie de leurs établissements en veillant à ce que les mesures sanitaires comme la distanciation physique ou les gestes barrière soient strictement respectés, selon les règles en vigueur.

Voici une série de conseils classés par types et par zones, pour aider les gestionnaires à accueillir les baigneurs dans les meilleures conditions possible. Ces conseils se veulent non exhaustifs et seront enrichis par l'expérience et la situation de chaque établissement aquatique.

Nous prenons ici le parti de prôner une accessibilité des piscines à tout public, leur rendant pleinement leur rôle social comme lieu de vie et de bien-être.

MESURES GLOBALES

OUTILS DE COMMUNICATION VERS LES PRATIQUANTS ET ACCOMPAGNANTS

- ✓ Modification du ROI et des contrats d'occupation : ajout d'un paragraphe dans lequel le partenaire (club) s'engage à respecter le protocole « coronavirus » ci-annexé, propre à l'établissement fréquenté.
- ✓ Communication graphique diffusant des messages clairs et précis quant aux nouveaux comportements à adopter, en insistant sur le port du masque obligatoire à partir du 25 juillet 2020, de l'entrée aux douches et des douches à la sortie pour toute personne âgée de plus de 12 ans.
- ✓ Signalétique propre à la situation.

CAPACITÉ D'ACCUEIL DES INFRASTRUCTURES LIMITÉE

- ✓ Mise en place d'un système de réservation sur base d'un planning horaire permettant d'assurer les mesures sanitaires préconisées et ce, afin notamment d'éviter des rassemblements statiques à l'extérieur ou à l'intérieur de l'infrastructure. Un système de comptage peut être envisagé.
- ✓ Informations précises quant aux FMI (fréquentations maximales instantanées) qui doivent être proportionnelles à la capacité de l'infrastructure (plan d'eau, accueil vestiaires et douches).
- ✓ Les nageurs libres peuvent occuper la piscine en même temps que les nageurs clubs. La fréquentation totale reste limitée à la FMI.

GESTION DES FLUX DES PERSONNES ENTRANTS ET SORTANTS

- ✓ Circuits pour gérer les allées et venues.
- ✓ Pauses entre les plages horaires d'occupation (organisation des plannings).
- ✓ Horaires permettant des « pauses nettoyage ».

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- ✓ Protocole spécifique à la situation.
- ✓ Nettoyage préalable à l'ouverture des surfaces à l'eau et au savon.
- ✓ Quotidiennement, nettoyage en fin de journée et désinfection des zones critiques, avec de préférence plusieurs passages dans la journée dans les sanitaires ou les zones fort fréquentées.
- ✓ Élaboration de « check-lists » des zones critiques auxquelles il convient d'apporter une attention particulière en matière de nettoyage et désinfection quotidienne.
- ✓ Renforcement des ressources humaines par un personnel de nettoyage en nombre, équipé et formé aux nouvelles procédures.
- ✓ Station de gel hydroalcoolique à l'entrée de différents espaces (accueil, sanitaires, cafétéria).
- ✓ Sensibilisation et imposition des règles d'hygiène strictes aux utilisateurs en les faisant participer (par exemple en assainissant l'espace utilisé après leur passage).

GESTION DU MATÉRIEL SPORTIF

- ✓ Éviter le prêt de matériel.
- ✓ Éviter la mise en place de structures gonflables ou parcours dans le bassin.
- ✓ Délimiter une zone de dépôt des sacs de sports et autres effets personnels ailleurs qu'au bord du bassin.

GESTION DU BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

- ✓ Équipements de protection collective : parois en plexi, zones de distanciation.
- ✓ Équipements de protection individuelle : masques obligatoires et gel hydroalcoolique + EPI spécifique au sauvetage, voir ci-dessous.
- ✓ Prévoir des espaces vestiaires, de rangement et des sanitaires réservés spécifiquement aux membres du personnel.
- ✓ Information des travailleurs.
- ✓ Voir aussi : [guide générique pour lutter contre la propagation du covid-19 au travail](#)

SURVEILLANCE & SAUVETAGE

- ✓ Informer les BSSA de la modification par l'ERC (European Rescue Council) des protocoles de sauvetage. Plus d'infos via la LFBS (<http://lfbs.org/ZNLDocs.ulp?id=93>).
- ✓ Matériel à acquérir dans le cadre des normes ERC : masques FFP2, masques chirurgicaux, visières ou protections oculaires, gel hydroalcoolique, filtres pour le ballon-masque.
- ✓ Se procurer des bouées tubes : elles permettent doublement de gérer la distanciation sociale et de venir en aide à une victime sans s'en approcher.
- ✓ Augmenter les ressources humaines afin qu'un surveillant sauveteur puisse se consacrer aux distanciations et règles covid 19 (définir préalablement le rôle de chacun, établir des tournantes dans les fonctions).

GESTION TECHNIQUE

Nous nous reportons aux normes des **Arrêtés du Gouvernement wallon du 13/06/2013**

Grands bassins : <https://www.aes-asbl.be/wp-content/uploads/2016/11/Conditions-sectorielles-grands-bassins.pdf>

Petits bassins désinfection totale chlore : <https://www.aes-asbl.be/wp-content/uploads/2016/08/Conditions-int%C3%A9grales-petits-bassins-utilisant-exclusivement-le-chlore.pdf>

Petits bassins désinfection partielle ou autre que chlore : <https://www.aes-asbl.be/wp-content/uploads/2016/08/conditions-sectorielles-petits-bassins-utilisant-un-autre-procede-que-le-chlore.pdf>

Et dans l'**Arrêté du Gouvernement bruxellois du 10/10/2002** : <https://www.aes-asbl.be/wp-content/uploads/2020/06/A-Bxl-Cap-10-OCTOBRE-2002.pdf>

EAU DES BASSINS

- ✓ Vérifier la conformité des stocks de produits chimiques.
- ✓ S'assurer de la validité de durée de vie du matériau de filtration.
- ✓ Nettoyer les sondes de mesures pH et chlore.
- ✓ Calibrer les automates de dosage des réactifs chimiques.
- ✓ Entretenir les canes d'injection de réactifs chimiques.
- ✓ Vérifier la conformité des paramètres physiochimiques par rapport aux différents Arrêtés (voir liens ci-dessus) :
 - Ⓜ Grands bassins : tableaux A-B-C art. 19.
 - Ⓜ Petits bassins (chlore ou pas) : tableaux A-B-C art. 21.
 - Ⓜ Région Bruxelles-Capitale : tableaux A-B-C art. 5.
- ✓ Chloration pédiluve maintenue entre 3 à 4 mg/l.
- ✓ Nettoyage énergétique des douches et des plages à l'aide d'un biocide adéquat.
- ✓ Procéder à une purge systématique de tous les pommeaux de douche à une température $\geq 65^{\circ}\text{C}$ pendant 5 minutes min. (sans oublier les bras morts).
- ✓ Contrôles : faire procéder à une analyse des eaux des bassins ainsi que des ECS par un labo agréé, ouverture possible uniquement si les résultats sont satisfaisants. Communiquer une copie du rapport d'analyse à l'autorité compétente (DPC en Wallonie et Bruxelles Environnement à Bruxelles).

- ✓ Dépistage Légionnelle : après choc thermique du réseau ECS à t° supérieure à 65 °C, faire procéder à une analyse par un laboratoire agréé et se conformer au tableau D des différents Arrêtés gouvernementaux (voir liens ci-dessus) :
 - 📍 Grands bassins : art. 24 (tableau D).
 - 📍 Petits bassins (chlore ou pas) : art. 26 (tableau D).
 - 📍 Région Bruxelles-Capitale : pas de norme chiffrée (art 10, §4, 3°).

VENTILATION

- ✓ Être particulièrement attentif à l'entretien et remplacement des filtres de la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC).
- ✓ Paramétrer la Centrale de Traitement de l'Air (CTA) en privilégiant l'apport d'air neuf tout en veillant à maîtriser l'hygrométrie relative comprise entre 50 et 65 %.
- ✓ Rester attentif à la qualité de l'atmosphère à l'intérieur du hall, si une odeur caractéristique de chloramines domine, vérifier les paramètres de qualité des eaux des bassins ainsi que le bon fonctionnement de la VMC.

CLASSEMENT PAR ZONES

🚪 ACCUEIL/ENTRÉE

- ✓ Obliger au port du masque dès l'entrée dans le bâtiment et jusqu'à la sortie, à l'exception du temps consacré à la douche et à la baignade, pour toute personne âgée de plus de 12 ans (à partir du 25/07/2020).
- ✓ Privilégier les ouvertures de portes automatiques ou tenir les portes ouvertes avec une cale, si cela ne génère pas d'inconfort (courant d'air).
- ✓ Protéger l'agent d'accueil par une paroi en plexi.
- ✓ Privilégier le paiement électronique ou sans contact.
- ✓ Procurer à l'accueil une liste brève de questions à poser avant de permettre l'accessibilité (symptômes, procédures de base, etc.).
- ✓ Créer un circuit d'entrée et un circuit de retour (pas de possibilité de revenir sur ses pas).
- ✓ Marquer les distances de distanciation physique (1,50 mètres).
- ✓ Revoir la signalétique : flèches, zones condamnées, zones accessibles.
- ✓ Prévoir un nettoyage deux fois par jour, et au moins une désinfection des zones critiques en fin de journée.
- ✓ Rappeler par des affiches et pictos (ou un écran) les règles élémentaires.
- ✓ Placer une station de gel hydroalcoolique.

VESTIAIRES

Afin d'éviter d'autres risques (sanitaires, relationnels...), nous recommandons l'ouverture des vestiaires pour se changer et ranger ses habits.

- ✓ À l'entrée : placer une station gel hydroalcoolique.
- ✓ Ouverture des vestiaires collectifs : ils sont réservés aux groupes organisés par bulle de maximum 50 personnes. Les vestiaires collectifs sont désinfectés entre chaque roulement.
- ✓ Garder son masque au déshabillage et à l'habillage dans les vestiaires collectifs (25/07/2020).
- ✓ Diviser les vestiaires par blocs, afin de faciliter le nettoyage (par alternance).
- ✓ Si l'infrastructure ne permet pas au baigneur de conserver le même vestiaire individuel pendant la durée de sa visite au bassin, le gestionnaire assure une désinfection des vestiaires en continu.
- ✓ Si possible, identifier les armoires pour le rangement des effets personnels, afin de les associer à la même cabine et faciliter la gestion de la désinfection (par exemple, même numéro).
- ✓ Désinfecter les cabines et les armoires après utilisation.
- ✓ Créer un circuit entrée/sortie.
- ✓ Condamner les séchages par air pulsé.
- ✓ Prévoir le nettoyage et la désinfection quotidienne (y compris porte-vêtements, système de fermeture des portes, tablettes et bancs).

DOUCHES

Afin de respecter les normes d'usage ainsi que la bonne santé de tous et éviter de produire de nouveaux risques en cherchant à éliminer les premiers, nous recommandons l'accès aux douches et aux pédiluves avant la baignade dans les conditions suivantes :

- ✓ Respecter la distanciation sociale par exemple en condamnant une douche sur deux ou sur trois.
- ✓ Si la distanciation n'est pas possible, cloisonner les douches par exemple avec des parois légères en plexi.
- ✓ Réduire le temps de douche.
- ✓ Communiquer via des affiches sur le respect des règles (distanciation, gestes barrières, rester calme pour éviter toute expectoration...).
- ✓ Prévoir le nettoyage et la désinfection plusieurs fois par jour (y compris robinets et murs).

WC

- ✓ Prévoir le nettoyage et la désinfection au minimum quotidienne (y compris chasses d'eau, planches, robinets, interrupteurs, poignées de porte et tout espace touché par les visiteurs). A établir dans le programme de nettoyage.
- ✓ Condamner les systèmes de séchage à soufflerie.
- ✓ Fournir des serviettes en papier pour le séchage des mains.
- ✓ Placer des poubelles à couvercle à pédale.
- ✓ Opter pour des distributeurs de savon sans contact + savon en suffisance.
- ✓ Communiquer via des affiches sur la manière de se laver les mains efficacement et fréquemment.

BASSIN

- ✓ Créer circuit entrée et sortie du bassin.
- ✓ Éviter les arrêts trop longs à plusieurs au bord du bassin ou sur les plages.
- ✓ Veiller à ce que les baigneurs respectent une distanciation physique minimale (1,5 mètre) et les règles comportementales (bonnet, douches, pédiluves, bonne santé).
- ✓ Limiter la baignade à un laps de temps défini (par exemple 60 minutes).
- ✓ Éviter le partage de matériel (prêt de planches, de tapis, de boudins, de lunettes, bonnets...).
- ✓ Le matériel personnel du nageur (planche, paddles, palmes, pull boy...) est désinfecté avant l'entrée au bassin.
- ✓ Si du matériel est cependant prêté, désinfection entre chaque utilisateur.
- ✓ Éviter les modules géants gonflables dans la piscine.
- ✓ Nettoyer le sol et désinfecter les zones critiques plusieurs fois par jour (programme de nettoyage).
- ✓ Inviter les visiteurs à quitter l'espace dès que leur baignade est terminée.

WELLNESS

- ✓ Les centres de bien-être peuvent louer leurs jacuzzis, cabines vapeur et hammams à condition que l'accès à ceux-ci soit privatisé, c'est-à-dire sur réservation et uniquement pour les personnes d'une même bulle sociale et que les installations soient soigneusement nettoyées après chaque utilisation conformément au protocole applicable.
- ✓ Éviter le prêt de serviettes et de matériel.
- ✓ Appliquer les protocoles de nettoyage & désinfection cités ci-haut, avec une attention particulière aux zones en contact avec plusieurs utilisateurs l'un à la suite de l'autre.
- ✓ Veiller à une bonne ventilation des lieux.
- ✓ Limiter le nombre de personnes par zone, afin de respecter la distanciation physique.
- ✓ Limiter le temps d'accès maximum.

CAFETERIA

- ✓ Masque obligatoire pour toute personne âgée de plus de 12 ans, lorsqu'elle n'est pas assise à table pour boire ou manger (à partir du 25/07/2020).
- ✓ À l'entrée : station gel hydroalcoolique.
- ✓ Créer un circuit entrée et sortie.
- ✓ Se référer au guide de déconfinement des cafeterias : <https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Publications/files/coronavirus-guide-ouverture-horeca.pdf>

GRADINS

- ✓ En cas d'événement accueillant du public (compétition, démonstration, match...), celui-ci est limité à 200 personnes pour les piscines intérieures et 400 pour les piscines extérieures.
- ✓ Masque obligatoire pour tout spectateur âgé de plus de 12 ans.
- ✓ Autorisation obligatoire pour organiser un événement ouvert au public.
Se référer au protocole « [Organisation d'un événement sportif](#) ».